

Traité d'extradition entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, et le comte Max Podewils-Dürnitz, ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne ont signé le 11 juillet, à Ottawa, un traité d'extradition entre leurs deux pays. Le chancelier de la République fédérale d'Allemagne, M. Helmut Schmidt, le premier ministre du Canada, M. Pierre-Elliott Trudeau, et le ministre de la Justice, M. Ron Basford, ont assisté à la cérémonie de signature.

Le traité est le fruit de longues négociations entre les représentants des deux gouvernements. Il remplacera la présente convention d'extradition entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne entrée en vigueur le 25 mars 1974.

De façon générale, le traité donne la liste des infractions pour lesquelles l'une des Parties contractantes peut demander l'extradition d'un criminel fugitif trouvé dans le territoire de l'autre partie, et les conditions en vertu desquelles un fugitif peut être livré. Les termes du traité ressemblent à ceux des traités semblables que le

Canada a conclus dernièrement avec d'autres pays.

Parmi les dispositions saillantes du traité, citons les suivantes:

a) Sont sujettes à l'extradition: la capture illicite d'aéronefs et les infractions touchant les stupéfiants.

b) Est sujet à l'extradition tout complot en vue de commettre l'une ou l'autre des infractions décrites dans l'Annexe du traité, ou toute complicité dans leur perpétration.

c) Le traité comporte également une disposition stipulant que l'extradition ne peut être refusée pour des raisons politiques dans le cas où l'infraction est un crime à l'égard d'une personne jouissant de la protection internationale.

Le traité établit la détermination qu'ont le Canada et la République fédérale d'Allemagne de coopérer dans le domaine de la prévention du crime. Il s'inscrit dans la politique canadienne de mise à jour des arrangements existants et de conclusion de nouveaux traités d'extradition avec d'autres pays.

Échange entre universités

Pour la première fois dans son histoire, l'Université de Montréal vient de signer un contrat avec un gouvernement étranger, celui de la Tunisie. L'objet de la convention: offrir à la Faculté de médecine de Sousse des services de conseils et d'assistance professionnels et techniques afin de développer une faculté pilote vouée à la médecine générale et à la médecine préventive et sociale.

Sousse, située au sud de Tunis, dans le creux du golfe d'Hammamet, est la troisième ville de Tunisie, "la perle du Sahel". Au coeur de la cité, à l'ombre du Ribat, à deux pas du port et des plages, se trouvent les bâtiments récents de la faculté de médecine, l'hôpital adjacent et le dispensaire; 150 étudiants y sont inscrits. Le doyen est une femme, le Dr Souad Ouahchi Lyaboubi, fait rare dans les facultés de médecine du monde entier.

Aux termes du contrat, l'Université de Montréal mettra à la disposition de la faculté de médecine de Sousse une équipe de professeurs et de techniciens. Il est prévu aussi que des étudiants québécois y seront envoyés en stage de clinique et que l'Université de Montréal recevra sur son campus des stagiaires tunisiens, professeurs ou résidents qui viendront y parfaire leur formation pour ensuite renforcer les cadres de la faculté soussienne.

Les services que donnera l'Université sont défrayés par un prêt de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) auquel s'ajoute une dotation du gouvernement tunisien.

Le projet est en marche, le professeur Sonea a accompli une mission d'enseignement à Sousse; le Dr René Veilleux, ainsi que deux techniciens s'y trouvent déjà; deux autres professeurs s'apprentent à partir, puis d'autres suivront afin d'assumer l'enseignement et la formation des étudiants tunisiens, selon nos méthodes, dans diverses disciplines: gynécologie-obstétrique, médecine interne et préventive, anesthésie-réanimation, microbiologie, neurologie, histologie etc.

Petit à petit, les professeurs tunisiens les remplaceront, car la politique est précise: "si nous allons à Sousse, c'est pour en revenir", a déclaré le doyen, M. Pierre Bois.



Photo Presse canadienne

Le premier ministre, M. Trudeau, accueille le chancelier Helmut Schmidt à son arrivée à Vancouver pour une visite d'une semaine au Canada au cours de laquelle il a assisté, à Ottawa, à la cérémonie de signature du Traité d'extradition entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne.